Association Loi 1901 : Les amis de l'Atelier du grand large – Ecole de Poterie céramique 5 rue Jean Macé – 49130 Les Ponts de Cé

06 44 91 43 78 Site internet: www.atelierdugrandlarge.fr

Contact: alain@atelierdugrandlarge.fr

Signature du stagiaire

Précédé de « lu et approuvé »

Alain Vienney – céramiste & maître de stages

Stage de découverte de la Poterie

Les: Mardi 18 – Mercredi 19 – Jeudi 20 février 2025, de 9h.30 à 11h.30

Bulletin d'inscription

NOMPRENOM
ProfessionTéléphone
Adresse
Courriel
Au programme : initiation aux techniques de la terre vernissée. Façonnage manuel à partir de différentes sortes d'argiles. Réalisation d'objets divers avec décors aux engobes.
Les inscriptions sont reçues dès à présent dans la limite des places disponibles.
Mode de règlement :
Prix du stage (comprenant les matières premières, l'outillage et les cuissons) : 110 €uros Règlement lors de l'inscription*. Toute inscription doit s'accompagner de l'adhésion annuelle à l'association (10 €uros).
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de votre part dans la semaine qui précède le stage. En cas de moins de 5 inscriptions, le stage n'aura pas lieu, vous en serez remboursé. * nous acceptons les Chèques bancaires ou les Chèques-vacances.

Mineur: signature des parents

Précédé de « lu et approuvé »

« les Amis de l'Atelier du grand large « CHARTE des élèves et stagiaires.

1/9/2024

1 – ECOLE DE POTERIE

« l'Atelier du grand large – Ecole de poterie » est géré par l'association « les Amis de l »Atelier du grand large » et occupe les locaux municipaux sis 5 rue Jean Macé 49130 Les Ponts-de-cé.

Les stagiaires utilisent les matériels et outils mis à disposition par Monsieur Vienney.

C'est une école : les cours / stages / événements sont collectifs et suivent un programme précis.

2 – MAITRE DE STAGE

Pour assurer la réalisation effective de ses activités d'enseignement, l'association fait appel à un céramiste professionnel, Alain Vienney, Maître de stage.

Il propose les programmes en concertation avec le Bureau de l'association pour les cours collectifs à l'année, les stages ponctuels, les évènements céramiques. Il anime leur mise en œuvre avec le soutien logistique des adhérents afin que les talents de chacun puissent s'exprimer au contact de l'argile.

Une rencontre avec Alain Vienney est indispensable avant de s'inscrire et s'engager pour les cours.

3 - ADHESION

L' adhésion à l'association est obligatoire. La carte d'adhérent est valable un an à compter du 1er septembre. Elle est remise à toute personne s'étant acquittée de son montant. Elle permet de soutenir les buts de l'association et de s'inscrire aux différentes acivités proposées.

4 - ENGAGEMENT

Les activités, cours, stages ou événements céramiques divers sont fondés sur **un engagement collectif. et réciproque** Ainsi chaque adhérent est convié à participer aux débats et décisions de l'Assemblée Générale (AG en janvier). Il est également invité à donner du temps pour porter des projets ou administrer l'association.

Ainsi les élèves stagiaires seront sollicités pour préparer, mettre en place et participer aux Journées des Métiers d'art (1er week-end d'avril), leur participation ne se résumant pas à la seule pratique d'une activité hebdomadaire.

5 - HYGIENE ET SECURITE

Chaque élève doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de tenue de propreté des locaux et matériels. A chaque fin de séance de travail, il veillera à nettoyer soigneusement puis à ranger les outillages mis à disposition.

6 - ANNULATIONS ET ABSENCES

L'élève s'engage à une assiduité et ponctualité.

Si une séance ou un stage ne peut avoir lieu au jour prévu (conditions météorologiques défavorables pour le raku, par exemple) il sera reporté à une date ultérieure mais ne pourra faire l'objet d'un remboursement (éventuellement, un avoir pour un prochain stage).

7 - N.B.: La présente Charte fera foi, si un désaccord survenait entre l'association et un ou plusieurs adhérents.

Nom et Prénom :	
Signature du stagiaire	
Précédée de « lu et approuvé »	Date: